

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
3 novembre 2025

Français
Original : anglais

**Bureau de la trente-sixième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Première réunion**
Nairobi, 1^{er} novembre 2025

**Rapport sur les travaux de la réunion du Bureau de
la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal
relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

I. Ouverture de la réunion

1. La première réunion du Bureau de la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone s'est tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement, à Nairobi, le samedi 1^{er} novembre 2025.
2. La réunion a été ouverte par le Vice-Président du Bureau, Alain Wilmart (Belgique), à 16 h 25. Ce dernier a appelé l'attention des participant(e)s sur la note du Secrétariat concernant les questions à examiner par le Bureau et les informations à porter à son attention (UNEP/OzL.Pro.36/Bur.1/2) et sur la liste des documents établis en prévision de la trente-septième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.37/INF/7).
3. Les membres du Bureau ci-après ont participé à la réunion :
Vice-président(e)s : Alain Wilmart (Belgique) (États d'Europe occidentale et autres États)
Nor Aziah Jaafar (Malaisie) au nom de Wan Abdul Latiff Wan Jaffar (Malaisie) (États d'Asie et du Pacifique)
Ndiaye Cheikh Sylla (Sénégal) (États d'Afrique)
4. La liste complète des participantes et participants figure dans l'annexe du présent rapport.
5. Megumi Seki, Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone, a souhaité la bienvenue aux participant(e)s à la réunion.

II. Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour provisoire de la réunion, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro.36/Bur.1/1, a été adopté comme suit :
 1. Ouverture de la réunion.
 2. Adoption de l'ordre du jour.
 3. Suite donnée aux décisions adoptées à la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 4. Examen de l'ordre du jour de la trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et passage en revue des documents de travail établis pour la réunion.

5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport de la réunion.
7. Clôture de la réunion.

III. Suite donnée aux décisions adoptées à la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

7. Présentant ce point, la représentante du Secrétariat a appelé l'attention sur l'annexe du document UNEP/OzL.Pro.36/Bur.1/2, qui présentait un aperçu des mesures prises par le Secrétariat pour donner suite aux 23 décisions adoptées par la trente-sixième Réunion des Parties (voir UNEP/OzL.Conv.13/8/Add.1–UNEP/OzL.Pro.36/9/Add.1). Elle a souligné les mesures que le Secrétariat a prises comme suite à quatre décisions clefs.

8. Dans sa décision XXXVI/1, qui porte sur l'amélioration de la surveillance atmosphérique régionale des substances réglementées par le Protocole de Montréal, la trente-sixième Réunion des Parties a prié le Secrétariat de mener les activités suivantes : a) appuyer les travaux du Comité consultatif du fonds d'affectation spéciale général destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone visant à cartographier les installations existantes qui pourraient convenir pour la surveillance des substances réglementées par le Protocole de Montréal ainsi que les infrastructures qui s'y trouvent, en coopération avec l'Organisation météorologique mondiale et d'autres partenaires ; b) évaluer l'adéquation des sites potentiels pour la surveillance des émissions régionales de substances réglementées, ce que le Secrétariat avait fait en étroite coordination avec le Comité consultatif ; c) modifier le mandat du fonds d'affectation spéciale général et de son Comité consultatif ; d) fournir toute nouvelle information supplémentaire concernant ses estimations de coûts et les options de financement à long terme associées à l'amélioration de la surveillance atmosphérique. Le Secrétariat et le Comité consultatif feraient le bilan des progrès réalisés dans le cadre de ces activités à la trente-septième Réunion des Parties qui se tiendrait peu après. Comme suite à la décision XXXVI/3 sur les émissions de HFC-23, deux rapports ont été établis, l'un par le Groupe de l'évaluation scientifique, l'autre par le Groupe de l'évaluation technique et économique – à l'intention de la trente-septième Réunion des Parties. Un résumé de ces rapports sera consigné dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.37/2/Add.1, par. 4 à 19 et annexes I et II). Dans la décision XXXVI/9 (Poursuite du renforcement des institutions relevant du Protocole de Montréal : les prochaines étapes), le Secrétariat a été invité à élaborer les trois documents suivants : a) un résumé des caractéristiques communes des systèmes d'octroi de licences, qui avait été présenté au Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-septième réunion, tenue à Bangkok en juillet 2025 (UNEP/OzL.Pro.WG.1/47/4) ; b) une compilation des informations communiquées par les Parties sur le commerce illicite de substances réglementées et une synthèse des meilleures pratiques, qui avait également été présentée au Groupe de travail à composition non limitée (UNEP/OzL.Pro.WG.1/47/5) ; c) une analyse des problèmes systémiques liés au respect des dispositions à partir des cas examinés par le Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal au cours des 10 dernières années, qui avait été soumise à l'examen du Comité à sa soixante-quatorzième réunion, tenue à Bangkok en juillet 2025 (voir document UNEP/OzL.Pro/ImpCom/74/6, annexe II). Le Comité poursuivait l'examen de cette analyse pendant sa soixante-quinzième réunion, qui se tenait alors à Nairobi. Le Président du Comité fera le point sur les délibérations du Comité lors de la réunion informelle des Parties concernant les moyens de mise en œuvre du Protocole de Montréal, qui s'est tenue à Nairobi le dimanche 2 novembre 2025. Le Secrétariat avait convoqué cette réunion informelle en application du paragraphe 4 de la décision XXXVI/9. Comme suite à la décision XXXVI/12 (Formulaires de communication des données modifiés), les formulaires modifiés ont été diffusés plus tôt pendant l'année de sorte que les Parties aient le temps de communiquer leurs données pour 2024.

9. Le Bureau a pris note des informations présentées.

IV. Examen de l'ordre du jour de la trente-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, présentation d'une feuille de route concernant le déroulement de la réunion et passage en revue des documents de travail établis pour la réunion

10. Présentant ce point, la Secrétaire exécutive a rappelé l'ordre du jour provisoire de la trente-septième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.37/1), notant que de nombreux points de l'ordre du jour du débat préparatoire, qui devait se tenir du lundi 3 novembre au mercredi 5 novembre 2025, s'inscrivaient dans le prolongement des débats tenus pendant la quarante-septième réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Il était prévu qu'une grande partie de ces débats se déroule au sein de groupes de contact, dont probablement les cinq groupes de contact créés par le Groupe de travail à composition non limitée et chargés des questions suivantes : a) le cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2027-2029 ; b) la conception d'études relatives à la gestion du cycle de vie des réfrigérants ; c) le halon 1301 et la persistance de son utilisation dans l'industrie aéronautique, et la gestion d'autres substances réglementées utilisées pour lutter contre les incendies ; d) les utilisations de substances réglementées comme intermédiaires de synthèse ; e) les initiatives nationales et régionales à l'appui de la mise en œuvre de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal. Par ailleurs, il était prévu que des documents de séance soient présentés au titre des points de l'ordre du jour se rapportant aux émissions de HFC-23 et à l'amélioration de la surveillance atmosphérique régionale des substances réglementées par le Protocole de Montréal et que des groupes de contact ou des groupes informels soient créés pour traiter de ces questions. Il était à espérer que les différents groupes de contact ou groupes informels achèveraient leurs travaux au cours du débat préparatoire. Dans le cas contraire, il était prévu que certains groupes de contact se réunissent en marge du débat de haut niveau ; le débat préparatoire se réunirait alors à nouveau pour conclure ses travaux.

11. Pour ce qui est des questions administratives, et conformément à l'usage, il était prévu qu'un comité budgétaire soit chargé d'examiner le projet de budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. Ce comité se réunirait tous les midis pendant les trois premiers jours au moins de la trente-septième Réunion des Parties ; compte tenu du nombre de groupes de contact et de groupes informels envisagés, les réunions d'un groupe devraient vraisemblablement se tenir parallèlement à celles du comité budgétaire. S'agissant du point relatif à l'examen de la composition des organes du Protocole de Montréal pour 2026, des informations sur la nomination de membres du Comité d'application, de membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral et des coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée figuraient dans le document UNEP/OzL.Pro.37/2/Add.1.

12. Parmi les autres questions dont serait saisie la Réunion des Parties au cours du débat préparatoire figurait la poursuite du renforcement des institutions relevant du Protocole de Montréal, dont l'examen comprendrait la présentation d'un résumé par le Secrétariat sur les résultats de la réunion informelle des Parties. Les projets de décision du Comité d'application seraient présentés par le Président du Comité pour examen au cours du débat préparatoire avant d'être communiqués ultérieurement pour examen et adoption éventuelle par la trente-septième Réunion des Parties au cours de son débat de haut niveau, qui se tiendrait le jeudi 6 novembre et le vendredi 7 novembre 2025.

13. La Secrétaire exécutive a constaté que la trente-septième Réunion des Parties se tenait en même temps que la sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Minamata sur le mercure. Plusieurs ministres, ainsi que des chef(fe)s de délégation, devaient néanmoins faire des déclarations pendant le débat de haut niveau. Les délégations qui souhaitaient faire des déclarations avaient été invitées à s'inscrire sur la liste des orateurs et oratrices et à fournir des déclarations écrites. Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour du débat de haut niveau figuraient les exposés des groupes d'évaluation sur leurs rapports d'activité, un exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral et l'élection des membres du Bureau de la trente-septième Réunion des Parties. Les groupes régionaux avaient été invités à communiquer leurs nominations au Secrétariat afin que celui-ci puisse préparer l'élection.

14. En raison des restrictions budgétaires, le Secrétariat ne disposait pas de fonds pour les dépenses de représentation, raison pour laquelle aucune réception de bienvenue ne serait organisée. En revanche, une manifestation comprenant un exposé sur l'importance de la science pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, suivi de la projection d'un documentaire produit par le Secrétariat à l'occasion du quarantième anniversaire de la Convention de Vienne, avait été programmé le jeudi 6 novembre à 18 h 30.

15. Répondant aux questions de membres du Bureau, la Secrétaire exécutive a expliqué que les demandes d'inscription sur la liste des orateurs et oratrices pour le débat de haut niveau devaient être envoyées le plus tôt possible et de préférence le mercredi 5 novembre en fin de journée au plus tard. Les déclarations prononcées au cours du débat de haut niveau seraient diffusées en direct et les enregistrements vidéo seraient mis à la disposition du public sur le portail de la réunion, pour en assurer la visibilité. Un exposé scientifique et une projection auraient lieu le jeudi soir. Si les démarches faites par le Secrétariat auprès des Parties et des organisations philanthropiques pour recueillir des fonds afin de financer une réception n'avaient pas porté leurs fruits, le Secrétariat poursuivrait ses efforts dans ce sens.

V. Questions diverses

16. Aucune autre question n'a été examinée.

VI. Adoption du rapport de la réunion

17. Le Bureau est convenu de charger le Secrétariat d'établir un projet de rapport à distribuer aux membres du Bureau pour observations. La version définitive du rapport leur serait ensuite présentée pour approbation.

VII. Clôture de la réunion

Le Vice-Président a prononcé la clôture de la réunion le samedi 1^{er} novembre 2025 à 17 h 05.

Annexe***Liste des participant(e)s****Membres du Bureau de la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal****Vice-président(e)s**

Alain Wilmart
 Expert principal en matière de couche d'ozone et de gaz fluorés
 DG Environnement (DGEM)
 Service public fédéral, Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement
 DG Environnement (DG 5) –
 Département des changements climatiques
 Belgique
 Courriel : alain.wilmart@health.fgov.be

Nor Aziah Jaafar
 Directrice, Division de l'air
 Département de l'environnement
 Ministère des ressources naturelles et de la durabilité environnementale
 Malaisie
 Courriel : aziah@doe.gov.my

Cheikh Ndiaye Sylla
 Expert
 Département de l'environnement
 Ministère de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique
 Sénégal
 Courriel : cheikh.syllan@gmail.com

Secrétariat du Fonds multilatéral

Tina Birmpili
 Administratrice principale
 Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal
 1000 de la Gauchetière Street West
 Suite 4100, Montréal, Québec H3B 4W5
 Canada
 Courriel : tina.birmpili@un.org

Secrétariat de l'ozone

Megumi Seki Nakamura
 Secrétaire exécutive
 Secrétariat de l'ozone
 PNUE
 P.O. Box 30552-00100
 Nairobi (Kenya)
 Courriel : meg.seki@un.org

Maria Socorro Manguiat
 Secrétaire exécutive adjointe
 Secrétariat de l'ozone
 PNUE
 P.O. Box 30552-00100
 Nairobi (Kenya)
 Courriel : maria.manguiat@un.org

* La version anglaise de la présente annexe n'a pas été revue par les services d'édition.